

# Diplôme d'Université « Risk Management »



## DEVENIR EXPERT DE LA GESTION DES RISQUES

A compter de janvier 2015, l'offre de formation de l'IRIAF s'enrichit d'un Diplôme d'Université (DU) consacré au Risk Management. Proposé en collaboration avec l'IAE et approuvé par l'AMRAE, ce DU a pour objectif de former des cadres opérationnels capables de définir et d'animer une politique globale de gestion des risques pour toute organisation, privée ou publique, quel que soit son secteur d'activité économique.

Le « risk manager » identifie, analyse et évalue les éléments de vulnérabilité de l'entreprise. Son objectif est clair : réduire

l'impact financier de tous les événements aléatoires qui pourraient survenir. Pour cela, cet expert de la gestion des risques, traque et quantifie la totalité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise et fournit aux décideurs les éléments d'information nécessaires pour se protéger contre ces risques fortuits.

Si à l'origine, ce métier s'implante dans les activités industrielles à hauts risques, on assiste depuis peu, sous l'impulsion notamment de nombreuses directives européennes, à son développement dans d'autres secteurs, tels que la banque, l'assurance, la R&D d'entreprises, le conseil...

De par l'étendue de son champ d'intervention, qui suppose une vision transversale de l'entreprise, le risk manager doit avoir un esprit de synthèse et d'analyse.

Il lui faut également, en plus de solides fondamentaux scientifiques, des compétences juridiques, économiques, financières, techniques ainsi qu'une bonne connaissance des différents métiers de son entreprise. Cette diversité fait qu'il n'y a pas réellement de formation initiale pour devenir risk manager et que la fonction s'acquiert le plus souvent après plusieurs années d'expérience professionnelle. Cette expérience professionnelle associée à notre formation complémentaire DU Risk Management, permet de posséder les armes nécessaires pour mener à bien cette fonction clé. L'IRIAF accompagne l'essor de ce métier et apporte une réponse aux nouveaux besoins du tissu économique local et national.

### Le DU « Comprendre l'Assurance »

L'IRIAF et la Faculté de droit ont ouvert à Niort en 2012 le Diplôme d'Université « Comprendre l'assurance – Concepts, Organisation, Produits ». Ce DU, unique à l'Université de Poitiers et même au-delà, vise à apporter une culture et des connaissances sur les mécanismes, les enjeux et les produits du secteur de l'assurance. Il s'adresse à des professionnels de l'informatique décisionnelle travaillant dans des Entreprises de Services du Numérique et qui, dans leur activité, sont en relation avec des entreprises d'assurance. Construit de manière pluridisciplinaire, ce DU s'appuie sur les compétences rassemblées à Niort par l'IRIAF et la Faculté de droit.

Contact de l'IRIAF : 11 rue Archimède - Pôle Universitaire de Niort - 79000 NIORT

Filière Statistique en Assurance et Santé

Mail : iriaf-sas@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 28 55 35

Filière Gestion des Risques

Mail : iriaf-gdr@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 24 94 88

<http://iriaf.univ-poitiers.fr>



## LA LETTRE DE L'IRIAF

Institut des Risques Industriels

Assurantiers et Financiers

N°22 - Octobre 2014

### ÉDITO ●●●

Une force de l'IRIAF est son ancrage territorial, le conduisant à être un Institut « ouvert », répondant aux besoins de ses partenaires par l'intermédiaire notamment de **pratiques pédagogiques innovantes et de nouveaux diplômes**. Ces évolutions sont notamment rendues possibles par les liens que nous entretenons avec nos partenaires et par la collecte de la **Taxe d'Apprentissage**. L'IRIAF se doit également d'être une référence nationale et internationale. Outre la qualité de ses diplômes, il le manifeste par l'organisation d'**événements scientifiques originaux** en collaboration avec des chercheurs et des organismes français et internationaux. Notre Institut est toujours en mouvement pour répondre à la dynamique de son environnement local, national et international.

### DOSSIER : La Taxe d'Apprentissage

## L'institut à l'heure roumaine



Du 16 au 27 novembre, l'IRIAF accueille pas moins de six collègues de la Faculté d'Economie et d'Administration des Affaires (FEAA) de l'Université de Iasi dont le Doyen de la Faculté, Monsieur Dinu Airinei.

Cette présence renforcée est représentative des différents axes du partenariat entre les deux institutions.

**Mobilité étudiante** – cette année encore, des étudiants de l'Université de Iasi suivent leur deuxième année de Master à Niort. La mobilité s'inscrit dans le cadre de la co-diplômation entre le Master SARADS et le Master SAAS (Statistique et Actuariat en Assurances et Santé) de l'Université de Iasi.

**Mobilité enseignante** – dans ce cadre, nos collègues roumains interviennent en assurant des cours auprès des étudiants de Niort.

**Activité de recherche** – l'équipe roumaine participe au workshop Renoncement aux Soins, co-organisé par les deux institutions du 26 novembre à l'IRIAF. Ce workshop fait partie d'un contrat de recherche commun développant une analyse comparative franco-roumaine des liens entre précarité et renoncement aux soins.

DIRECTEUR PUBLICATION :  
Thomas ROGAUME

COMITÉ DE RÉDACTION :  
Jean-Marc BASCANS, Marc-Hubert  
DEPRET, Florent JABOUILLE, Eric  
MARCEAU, Alain MOUSSEAU, Cornel  
OROS, Thomas ROGAUME

MAQUETTE : MALICE CONSEIL

PHOTOS : Alain MOUSSEAU

IMPRESSION : MEGATOP

ISSN : 1770-9202 – Dépôt : Déc. 2004



## 12 novembre 2014, colloque national « Contraintes thermiques et performance des EPI des sapeurs-pompiers en caisson d'observation et d'entraînement aux phénomènes thermiques »

L'IRIAF organise avec l'Institut Pprime de l'Université de Poitiers, le Laboratoire d'Energétique et de Mécanique Théorique et Appliquée de l'Université de Lorraine (LEMETA) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vendée (SDIS 85), un colloque unique en France.

Faisant suite à deux campagnes de mesure et une recherche soutenue, ce colloque vise une présentation du développement du feu, des

contraintes d'exposition, de la performance des Equipements de Protection et des impacts physiologiques subis par les sapeurs-pompiers lors des exercices d'entraînement et de formation à la lutte incendie.

Autour des plus grands spécialistes que sont, notamment, Benoit Rossow, Stéphane Morizot et Yvan Pacôme, les enseignants chercheurs de l'IRIAF débattront des besoins d'évolution des formations et des pratiques pédagogiques à la lutte incendie. Animé par Carlo Zaglia, rédacteur en chef de la revue « Soldats du Feu », ce colloque se déroule dans les locaux de la MAIF, partenaire fort de notre Institut et que nous remercions.



## Parole à Florence Jusot

PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE, FLORENCE JUSOT PRÉSENTE SES TRAVAUX AU WORKSHOP SUR LE RENONCEMENT AUX SOINS ORGANISÉ À L'IRIAF LE 26 NOVEMBRE.

**Vos travaux sur les inégalités de santé montrent que le recours aux soins reste très inégalitaire. Quelle est l'ampleur du phénomène ?**

On observe dans l'ensemble des pays de l'OCDE de fortes différences de consommation de soins entre groupes sociaux. Les inégalités sont très marquées pour les soins des spécialistes

et les soins préventifs, et plus homogènes pour les soins des généralistes. Toutefois, l'ampleur des inégalités varie significativement d'un pays à l'autre.

### Comment expliquer ces différences ?

De nombreux arguments ont été proposés pour expliquer ces différences. La première serait l'existence de barrières culturelles et informationnelles expliquant que les populations les plus pauvres et les moins éduquées aient un recours aux soins moins fréquent, plus tardif et davantage orienté vers les soins curatifs. Par ailleurs, de nombreux travaux ont montré le rôle des barrières financières (coût des soins,

mode de financement, accès à l'assurance complémentaire santé). Les inégalités de recours aux soins relèvent enfin du système de soins et de son organisation. Or, il a été montré que les difficultés d'accès aux soins sont clairement un facteur de dégradation de l'état de santé. L'ampleur des inégalités de recours aux soins en France pourrait donc en partie expliquer l'ampleur des inégalités sociales observées en France.



## LA TAXE D'APPRENTISSAGE

### LA TA, TÉMOIN DE LA CONFIANCE DE NOS PARTENAIRES

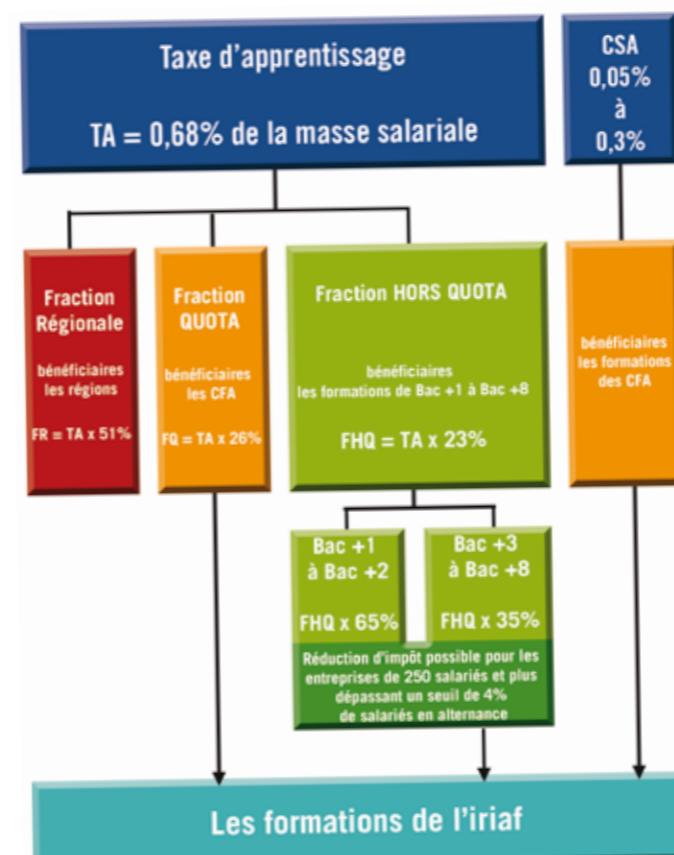
L'IRIAF remercie les 47 entreprises qui, pour cette année 2014, en versant de la TA, lui ont témoigné leur confiance. La collecte 2014 est en progression par rapport à celle de 2013. Les fonds collectés cette année ont été consacrés au paiement des heures faites par les professionnels dans toutes nos formations. En outre, une part de plus en plus importante est aussi consacrée à la prise en charge des frais de mission pour le suivi de l'ensemble

des alternants. Enfin, les outils mis à disposition des étudiants et enseignants sont constamment adaptés aux besoins. Ainsi, pour répondre à l'accroissement des effectifs des promotions, des réaménagement de locaux et d'équipements (informatiques et audiovisuels) sont prévus très prochainement. Ce soutien renforce l'Institut dans ses choix : proposer des formations à distance, développer la formation alternée, maintenir ses exigences quant à la qualité du suivi des apprenants et développer toutes les collaborations possibles avec les professionnels pour assurer des interventions « up to date ».

### Répartition sectorielle 2014



### Une nouvelle répartition



### RÉFORME DU VERSEMENT DE LA TA

Instaurée en 1925, la TA est versée par les entreprises pour financer le développement de l'enseignement technologique et professionnel ainsi que l'apprentissage. En août 2014, la répartition du produit de la TA a été « toilétée » (Loi N°2014-891 du 8 août 2014). Elle se réalise désormais en trois parts : une fraction régionale pour l'apprentissage à hauteur de 51%, une fraction « quota » pour les formations en apprentissage (26%) et une fraction « hors quota » pour les formations dispensées en dehors du cadre de l'apprentissage (23%). Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter de la TA due en 2015 au titre des rémunérations versées en 2014.

Si cette réforme ne change pas la capacité de l'IRIAF à recevoir de la TA, elle met en danger le niveau de cette collecte. En effet, au lieu de prétendre à bénéficier d'une partie de 60% du produit de la TA, l'IRIAF, par cette réforme, ne peut prétendre qu'à une partie de 49% de ce produit. Gérer ce risque sera un défi pour l'IRIAF lors de la campagne 2015 !